


Destinataires :

Membres du Comité Directeur
Présidents de Ligues et de Comités Départementaux
Responsables Arbitres de Ligues
Cadres Techniques régionaux et fédéraux
Présidents de Clubs
Personnel Fédération Française de Tir à l'Arc

 **Date de diffusion** : 14 décembre 2007

Suite à une modification des règlements de la FITA, le Bureau de la FFTA du 07 décembre 2007, a statué sur les points suivants et a décidé que les règlements en question seront en **application au 1^{er} janvier 2008**.

Ils seront intégrés à la prochaine modification des règlements.

CHAPITRE II.3 – LE TIR EN CAMPAGNE – REGLEMENTS INTERNATIONAL ET FRANCAIS

1. Temps de tir

Un temps de tir de 3 minutes est accordé au compétiteur pour tirer une volée de 3 flèches lors des compétitions sélectives pour les championnats de France et lors des championnats de France individuels.

Règlement international :

§ B.5 L'ordre de tir et le contrôle des temps de tir : Articles B.5.1.12 / B.5.1.14
§ B.6 L'établissement des scores : Article B.6.3.2.2
§ B.8 Les conséquences du non-respect des règles : Article B.8.2.2

Règlement français :

§ C.1 Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France : Articles C.1.2
§ C.4 Le chronométrage

2. Enregistrement des scores

Le "5 intérieur" (X) doit être enregistré comme valeur 6 points dans toutes les compétitions de tir en campagne (individuelles et par équipes).

Règlement international :

§ B.2 Les équipements des sites de tir : Article B.2.1.1
§ B.6 L'établissement des score : Article B.6.1 / B.6.3.1
§ B.12 Les feuilles de marque